

# Réflexions ouvertes sur la place de la culture dans le développement du pays Landes Gironde...

à l'usage des membres de la Commission régionale d'aménagement et développement du territoire (CRADT), et des jeunes générations.

par la Compagnie Lubat de Gasconha et l'association « Uzeste Musical, visage village des arts l'œuvre » - août 2002

Avant la fin de l'année 2002, la charte du pays « Landes-Gironde » sera adoptée. Elle s'imposera à tous les acteurs du territoire puisque les aides du département, de la région et de l'État s'orienteront vers les actions compatibles avec la charte de pays. Il faut donc prendre cette affaire au sérieux et réagir.

La loi qui donne les règles du jeu de la constitution des pays est la LOADDT. L'un des principes premiers de cette loi est la « démocratie participative ». Nous demandons à la CRADT d'être attentive à l'application de ce principe dans le cas précis de la charte de pays « Landes Gironde ».

À ce jour, il est en effet clair, que l'élaboration du projet de charte de pays a évité toute démocratie participative en matière d'approche culturelle. Il y a bien eu application de la lettre de la loi, avec une commission « culture » pour mieux noyer le poisson, mais tout débat sérieux et approfondi sur les principes et les valeurs que le pays devra affirmer dans la charte a été évité.

Cette position des responsables politiques et techniques chargés d'élaborer le projet de charte est bien mystérieuse. Il n'était pas très compliqué d'organiser des discussions ouvertes et contradictoires sur la culture et les arts, surtout connaissant les acteurs culturels du territoire, toujours prêts à inviter à la première occasion les grands débatteurs de la planète ! Il faut donc expliquer le mystère : une loi qui appelle la démocratie participative, des acteurs prêts au dialogue... mais un projet de charte qui se contente de faire semblant. Le mystère est entier et cache probablement une ferme volonté d'éviter les « débordements » déplacés !

Il reviendra à la CRADT d'élucider ce curieux travestissement de démocratie mais nous pouvons l'y aider en constatant d'abord que la question culturelle est bien présente dans les préoccupations de toutes les commissions du conseil de développement. Il y avait matière à discuter.

Par contre, la commission « culture » s'est laissée aller à la facilité du discours convenu. Elle est passée à côté du problème. Elle en est restée à quelques banalités généralistes alors que l'enjeu était de confronter les positions contrastées sur le rôle attribué à la « culture » dans l'avenir de ce territoire. Nous étions prêts pour le débat citoyen sur la conception du « visage village des arts à l'œuvre ». Rien à faire... La commission en est encore à penser « festivals » et « équipements culturels ». Bizarrement, elle a jugé quantité négligeable les perspectives évoquées par la Compagnie Lubat... Choix d'autant plus mystérieux que le programme Leader des Landes met en valeur l'action de la Compagnie pour plaider son projet de développement auprès de l'Union européenne.

Essayons de comprendre pour que la CRADT se penche sur cette affaire. Dans un premier temps, voyons comment les commissions de travail évoquent la question culturelle par rapport au projet de développement du territoire.

La commission « agriculture » du comité de pilotage s'interroge sur l'avenir : parmi « les éléments indispensables pour l'agriculture de demain » on trouve l'idée que « l'agriculture devra être rentable » mais aussi « elle devra s'intégrer au monde rural (vie du village, fêtes) »... Plus loin, la commission rappelle l'importance de « promouvoir la ruralité (la vie à la campagne, maintien des traditions rurales) ».

La commission « agriculture » du conseil de développement quant à elle, est prête à promouvoir des actions de communication sous le chapeau « Communiquer et organiser des événements sur le territoire (circuits touristiques, mise en valeur de produits de qualité, animations, tradition, savoirs faire) ».

Voilà des perspectives passionnantes pour les acteurs culturels du territoire : ils ont à concevoir des « fêtes », des « événements », de la « tradition », de l'animation touristique pour accompagner activement le renouveau de l'agriculture dans le pays. Mais, si on comprend bien les conclusions des commissions « agriculture », il ne faudrait pas aller trop loin : le tour de la question de la culture « utile » est vite fait : « traditions rurales » et animations d'antan suffiront, surtout que rien ne bouge.

Le projet de charte de pays risque d'être un peu « autiste » à ce régime de fermeture des idées sur un passé mythique du bon et brave paysan du dix-neuvième (on parle même de créer « une bannière » de pays !).

Il sera difficile pour la CRADT d'accepter un tel repli puisque l'objectif de la LOADDT est de définir des « territoires pertinents ». Il sera délicat de bénir un projet de charte de pays qui enfermerait l'agriculture et les autres acteurs du territoire dans les valeurs figées d'une tradition ignorante des autres. Nous demandons une seule chose : que la CRADT rappelle que la commission « agriculture » ne peut conclure et préconiser des mesures pour le pays sans avoir ouvert un vrai débat avec les acteurs culturels. Il est inconcevable d'imaginer un projet de pays pertinent avec autant de valeurs implicites dans l'approche culturelle de la commission « agriculture ». Un minimum de transparence s'impose pour rendre crédible le projet de développement du pays.

Gardons pourtant « vie du village », « fêtes », « événements », « animations », pour réfléchir aux actions culturelles à proposer. Mais n'arrêtons pas les pendules sur des « traditions ancestrales » qui, de toute façon, ont aussi une histoire.

Allons voir du côté de la commission « commerce/artisanat ». Parmi toutes ses réflexions sur l'avenir de l'artisanat, la commission prône la nécessité de « développer des activités sportives et de loisirs pour fixer les jeunes salariés ». Dans la demande de la commission, on peut probablement entendre « culture » derrière « loisirs », pour peu que les activités culturelles concernent et intéressent « les jeunes salariés » du pays. Il y a fort à parier que ces activités culturelles ne seront pas les mêmes que celle qu'imaginait la commission « agriculture ». Les « jeunes salariés » vont-ils plutôt s'attacher aux produits culturels de masse diffusés par le marché mondialisé de la culture ? Faudra-t-il sur le territoire, pour attirer les jeunes, aider les marchandises culturelles banalisées à mieux se vendre ?

En tout cas, l'entrée « loisirs des jeunes salariés » pour les activités culturelles mérite une vraie discussion sur les valeurs culturelles à promouvoir par la politique du territoire.

Un regard sur la commission « industrie » renforce la conviction que les acteurs culturels ont certainement leur place dans le développement du territoire. La commission « industrie » s'intéresse d'emblée à la qualité de la vie. Dans cette logique, pour « accompagner le développement des industries », on voit poindre les services à la population : « l'offre de services culturels, de loisirs et en direction des enfants, éléments déterminants de l'attractivité du territoire, doit absolument être enrichie... ».

On ne peut pas dire que la commission ne prenne pas au sérieux la question de la culture : « absolument être enrichie » lit-on... On n'en demandait pas tant !

Malgré cela, ni les élus, ni les techniciens du pays n'ont demandé aux professionnels de la culture de venir discuter des conditions d'épanouissement de services culturels, adéquates au développement de l'industrie.

La commission « habitat et urbanisme » n'a pas échappé à l'ambiance générale : la culture fait partie des enjeux mais sous la forme habituelle du respect de l'identité paysagère et architecturale. On n' imagine pas ici une architecture de « création ». On a déjà assez à faire à éviter que le patrimoine « digne d'intérêt architectural » ne soit pas défiguré. Là encore, pas de discussions sur les valeurs culturelles implicites du pays, on en reste à la technique.

C'est surtout la commission « tourisme » du comité de pilotage qui interpelle vraiment sur la conception de la culture que le pays pourrait promouvoir si la CRADT ne veille pas à mettre les barrières nécessaires à la démagogie.

Le point de départ est d'une grande banalité : les touristes restent de moins en moins longtemps, mais il faut garder espoir car « les séjours sont plus fréquents ». L'action publique s'impose sur ce pays... avec en particulier la nécessité de renforcer l'attractivité du territoire, d'améliorer l'accueil et la promotion.

Par ailleurs, dit la commission « Les animations culturelles et festives apparaissent indispensables pour faire vivre l'activité touristique ».

Acceptons « animation » mais sans naïveté car la mission de ces animations touristiques est de conserver le touriste sur place. Or, le diagnostic est sans ambiguïté : les valeurs naturelles et authentiques « sont de plus en plus recherchées par les clientèles de tourisme rural... ». Il ne faut être grand clerc pour conclure que les animations culturelles devront faire plaisir à ces touristes en défendant les « valeurs naturelles » et « l'authenticité » de la tradition : « Ici de vrais paysans et paysannes posent et dansent devant vous à la sauce dix-neuvième ! ». Le pays emprunterait-il, au nom de l'argent des touristes, aux valeurs bien réactionnaires qui ont fait trembler la démocratie il y a quelques mois ? N'allons pas si loin car la commission « tourisme » façon conseil de développement est moins simpliste. Elle est, elle aussi, dans la revendication de l'identité. Elle met au rang des atouts les activités de tradition (course landaise, palombières), la tradition festive et celle des croyances populaires (fontaines), les chemins de Saint Jacques et les lieux d'inspiration de Mauriac... mais elle se reprend un peu plus loin en pointant « le besoin exprimé d'authenticité de traditions « vivantes » et empreintes de modernité. »

Autrement dit, la commission « tourisme » devrait bien solliciter le débat avec les acteurs culturels et les artistes. Quels jeux et enjeux veut-elle leur faire jouer dans cet équilibre valeurs naturelles/valeurs de

modernité ? Pourquoi avoir ignoré comme invisible la réflexion d'Uzeste et du « Visage Village des arts à l'œuvre » ? Volonté ou ignorance ?

Le débat si absent sur les valeurs culturelles et leur traduction en terme de « fêtes », « d'animations », « d'événements » a échappé aux commissions « agriculture », « industrie » « urbanisme » et « touristique ». Il échappe aussi à la commission « service aux personnes ». D'un côté, la commission repère des enjeux relevant de la politique culturelle du pays : elle ne manque pas de revendiquer les mêmes droits pour les ruraux et les urbains mais les expriment curieusement en terme « d'envies » : « Au niveau des services culturels et sportifs, la population du pays possède les mêmes envies qu'une population urbaine ».

Il est sans doute prématuré de croire que la commission a tiré toutes les conséquences de cette réflexion, en particulier en termes de services culturels apportés par des équipements professionnels... En tout cas, on ne serait plus ici dans le registre de la « culture, valeur de tradition » ; d'ailleurs, la commission évoque l'intérêt qu'il y aurait à avoir des « lieux de création ». La proposition mériterait toutefois des débats avec les acteurs culturels et les autres commissions, puisqu'elle embrasse large dans ses ambitions : « La possibilité pour les personnes de bénéficier de lieux de rassemblement et de création facilitera ainsi cette création de lien social mais aussi le sentiment d'appartenance à une collectivité, à un territoire ».

Voilà encore de nouvelles valeurs culturelles implicitement revendiquées pour le pays. Au total, les réflexions de toutes les commissions sur la question culturelle sont loin d'être à négliger. Elles portent au moins à discussion. La commission « culture » a-t-elle pris la balle au bond ? Elle aurait pu être là pour pointer l'importance des valeurs culturelles comme enjeux dans la construction puis le développement du pays. Manque de chance, elle a fait tout le contraire. Elle s'est intéressée à la place des activités culturelles dans l'espace géographique du pays « Landes Gironde », sans jamais soulever les énormes contradictions qui peuvent se cacher derrière l'apparence. La culture de la commission « culture » du comité de pilotage se réduit à un secteur comme les autres secteurs d'activités, avec ses professionnels spécialisés, ses techniciens et ses propres enjeux. Le fossé est donc grand avec les propositions que nous avons formulées dans le projet du « Visage Village des arts à l'œuvre ». La discussion sur ce projet avec la commission était probablement « impensable ». Elle le restera encore longtemps si la CRADT ne demande pas au pays de revoir ses méthodes d'écoute et de consultation singulièrement sur la question culturelle.

Commençons par la commission « culture » du comité de pilotage : le compte-rendu est rédigé dans une langue de bois parfaite. Tout y est ! Trop beau même, comme si le langage des technocrates-bureaucrates urbains et savants de la culture s'était installé dans la ruralité.

On doit évidemment se féliciter que le pays dispose de ce premier niveau de réflexion sur la place de la culture dans le développement local. Le chantier est ouvert même si l'approche reste très classique du genre : Il faut « renforcer l'identité culturelle comme un atout pour le territoire », Il faut « favoriser la mise en place d'un réseau d'acteurs », « de services », « d'équipements ». On retrouve l'idée « d'insertion sociale des politiques culturelles » et la nécessité des « projets à vocation intercommunale ». Bien entendu, la commission demande plus de « professionnalisation » et veut mettre en relation l'offre touristique et l'offre culturelle.

Le pays ne manque donc pas d'idées pour décider de ses orientations culturelles : il dispose des réflexions de chacune des commissions de travail y compris celles de la commission « culture ». Mais l'ensemble de ces réflexions ne fait pas un tout homogène et cohérent par la vertu de la prise de paroles des uns et des autres. La simple liste des points de vue des différentes commissions montre que les valeurs culturelles à promouvoir par les élus du pays doivent être explicitées. Veut-on un pays qui organise des « fêtes », des « spectacles », des « animations scolaires » pour ruminer des valeurs culturelles archaïques, replié sur le passé, des valeurs « naturelles » ou « authentiques » s'opposant aux cultures venues d'ailleurs ? Veut-on soutenir les formes conventionnelles de culture, celles qui marchent à l'audimat local pour faire plaisir aux jeunes, aux touristes ? Milite-t-on pour des « espaces de création... de lien social » ? Qui fera le choix ? Sur quels principes ? pour quelles ambitions ? Qui jugera de la pertinence des actions artistiques et culturelles retenues par le projet de pays ?

Il faut que le pays réponde à ces questions car la charte, outil de transparence de la politique publique sur le territoire, ne peut pas avancer masquée. Le pays doit revendiquer les valeurs sur lesquelles il veut construire son avenir. Il doit choisir entre la ligne du repli identitaire ou la perspective de l'ouverture aux autres. Il lui faut éviter à tout prix d'énoncer une charte de pays qui s'en tiendrait aux discours alibi où tout se vaut, ou par magie la « tradition s'harmoniserait avec la modernité ». Il lui faut dire la place accordée aux arts dans la stratégie de développement du territoire et pas seulement dire quels moyens seront accordés aux artistes vivant dans l'espace du territoire...

Il n'est pas encore trop tard pour bien faire. La charte de pays peut encore affirmer deux principes de référence qui la rendrait crédible et innovante en matière d'intégration de l'art et de la culture dans la politique publique de développement du territoire.

1 - Le premier principe énonce que la création artistique est intégrée à chacune des politiques publiques conduites sur le territoire. « L'artistique » n'est pas là pour être enfermé dans un secteur, fût-il appelé « culturel ». Les ressources de la création artistique sont sollicitées pour interroger les références culturelles de chacun des secteurs d'intervention de la politique publique et favoriser leurs évolutions. Le pays « Landes Gironde » en a bien besoin car, comme on l'a vu, les références culturelles des commissions sont loin d'être transparentes, de lourdes ambiguïtés demeurent. Pour éviter les dérives identitaires, le pays se doit de réaffirmer les valeurs de la création. Il doit relancer, sur cette base, le débat avec ces commissions et déterminer les formes de participation active des acteurs culturels aux projets des différents secteurs. Cette approche doit alors conduire à repérer des centres de ressources artistiques et à les missionner pour mener à bien les négociations sur l'intégration d'un volet culturel et artistique dans les différents projets de développement, secteur par secteur. Nous l'avons déjà dit dans les textes de présentation sur les perspectives du « visage village des arts à l'œuvre ».

2 - Le deuxième principe consiste à affirmer que cette intégration des valeurs de création dans les différentes actions sectorielles a un prix : celui de l'autonomie des choix artistiques. En contrepartie, les actions relevant de l'artistique feraient l'objet d'une évaluation serrée. Il suffirait d'appliquer la règle simple d'une évaluation artistique qui viendrait en complément des dispositifs habituels d'évaluation des politiques publiques. Cette évaluation artistique serait menée sur une base contractuelle, contradictoire et publique pour que le principe d'autonomie des choix artistiques par rapport aux choix politiques soit préservée.

Contre l'ambiance feutrée de la culture des commissions et leurs propositions techniques, il y a nécessité maintenant de revenir au point de départ : Quelles valeurs pour ce pays et son futur ? Il est plus que jamais temps d'en parler avant que la charte de pays ne fasse l'impasse sur le sens. On ne peut pas considérer que, dans ce pays, la seule question pertinente se limite à la répartition de l'argent public entre acteurs éclairés.

Nous regrettons de dire que le projet du « visage village des arts à l'œuvre » était fait pour alimenter le débat et tenter le dialogue entre le pays et ses valeurs culturelles. Depuis plusieurs années, les perspectives du « visage village des arts à l'œuvre » ont été évoquées avec les décideurs de l'État, du conseil général, du conseil régional... Elles ont été diffusées largement sur le pays... mais à l'ouverture des travaux sur l'avenir du pays : silence. La réflexion sur les valeurs et la réalisation du « visage village des arts à l'œuvre » est devenu inaudible, quantité négligeable, lettre morte pour les commissions de travail du pays. Merci la démocratie participative locale !

Certains diront certainement qu'il ne s'impose pas de donner tant d'importance au projet du « visage village des arts à l'œuvre » (qui n'est pas le résultat de l'audimat local)... On peut évidemment confondre démagogie et démocratie participative.

D'autres diront que la Compagnie Lubat se donne des allures de « grenouille uzestoise » qui veut se faire plus grosse que le « bœuf de Bazas »... Cela expliquerait le mystère : il n'y aurait aucune raison de faire un sort particulier aux réflexions de la Compagnie. Tous les acteurs culturels dans le même sac puisqu'ils font tous la même chose : des concerts, des animations théâtrales ou autres interventions en milieu scolaire. Le « visage village des arts à l'œuvre » serait, dans ce cas, un projet comme les autres qui devrait attendre son tour avant que l'on en parle. Dans cette appréciation, la Compagnie Lubat ne serait pas identifiée comme portant des valeurs artistiques particulières. Elle serait considérée comme une association culturelle ordinaire.

Cet argument ne tient pas pour expliquer le silence car la Compagnie Lubat a bien une place à part dans l'esprit des organisateurs du pays. La preuve se trouve dans le programme Leader déposé par les Landes : pour plaider l'attractivité du territoire et ses perspectives de développement, et justifier par là l'obtention de crédits de l'Union Européenne, le dossier sait mettre en avant les activités de la Compagnie Lubat, leur attractivité, leur rayonnement. Dans ce cas, on ne confond plus. On sait hiérarchiser les références du pays.

Par contre, dès que le territoire se concentre sur la Gironde (et non plus sur la partie Landes du pays), la Compagnie est oubliée, noyée dans l'ensemble hétérogène des activités culturelles du territoire. Le mystère de cette attitude est entier. Il doit être levé. La confusion dans les valeurs culturelles que le pays s'apprête à renforcer doit être interrogée ouvertement et par toutes les commissions. La charte de pays ne peut pas confisquer la discussion en ne traitant que la seule question du financement par les collectivités des actions culturelles. Le débat sur les principes de l'intégration des arts et cultures dans la politique publique de développement du territoire doit vraiment s'ouvrir dans toutes les commissions. C'est une obligation qu'impose la démocratie participative. La CRADT saura-t-elle rappeler ce principe de la LOADDT aux organisateurs du pays ? Espérons le !